



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ARDENNES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien regroupant 28 aérogénérateurs et 8 postes de livraison situés sur les communes de Seraincourt, Hannogne-Saint-Remy, Sévigny-Waleppe, Renneville, Chaumont-Porcien et Remaucourt présentée par la SAS Eole HSR

En application des dispositions du code de l'environnement, une enquête publique est ouverte par arrêté préfectoral n°2017-109 du 1^{er} mars 2017 sur la demande présentée par la SAS Eole HSR dont le siège social est sis 19, avenue du général De Gaulle à Reithel (08300), en vue d'obtenir l'autorisation unique d'exploiter un parc éolien composé de 28 aérogénérateurs situés sur les communes de Seraincourt, Hannogne-Saint-Remy, Sévigny-Waleppe, Renneville, Chaumont-Porcien et Remaucourt, et de 8 postes de livraison.

Ce parc éolien se compose de 28 aérogénérateurs et de 8 postes de livraison répartis comme suit : 10 aérogénérateurs et 4 postes de livraison sur la commune de Seraincourt, 6 aérogénérateurs et 2 postes de livraison sur la commune de Hannogne-Saint-Rémy, 4 aérogénérateurs sur la commune de Sévigny-Waleppe, 2 aérogénérateurs et 2 postes de livraison sur la commune de Renneville, 2 aérogénérateurs sur la commune de Chaumont-Porcien, 4 aérogénérateurs sur la commune de Remaucourt. La puissance totale maximale du parc sera de 92,4 MW pour une hauteur maximale de mât des éoliennes de 120 m et une hauteur sommitale maximale (pâle à la verticale) de 183 m.

Cette demande fera l'objet d'une enquête publique du **lundi 03 avril 2017 au mardi 02 mai 2017 inclus**.

M. Christian TREVET, officier préventionniste des sapeurs pompiers professionnels retraité, a été désigné en qualité de président de la commission d'enquête. Il sera assisté de M. Michel CHOISY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État retraité, et de M. Michel ZGAJNAR, contrôleur territorial retraité, commissaires-enquêteurs, par décision du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. En cas d'empêchement d'un commissaire enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier, comprenant notamment un avis de l'autorité environnementale et une étude d'impact relatifs à cette enquête et consigner ses observations sur le(s) registre(s) déposé(s) en mairies de Seraincourt, Hannogne-Saint-Remy, Sévigny-Waleppe, Renneville, Chaumont-Porcien et Remaucourt, aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences de la commission d'enquête, à la mairie de :

en mairie de Chaumont-Porcien (commune siège)	lundi 03 avril 2017 de 15h00 à 18h00 samedi 22 avril de 09h00 à 12h00 mardi 02 mai de 15h00 à 18h00		en mairie de Hannogne- Saint-Rémy	lundi 10 avril de 15h00 à 18h00 lundi 24 avril de 15h00 à 18h00
en mairie de Sévigny- Waleppe	mardi 04 avril 2017 de 15h00 à 18h00 mardi 18 avril de 15h00 à 18h00		en mairie de Remaucourt	mardi 11 avril de 15h00 à 18h00 vendredi 28 avril 09h00 à 12h00
en mairie de Renneville	jeudi 06 avril 2017 de 09h00 à 12h00 jeudi 20 avril de 15h00 à 18h00		en mairie de Seraincourt	jeudi 13 avril de 15h00 à 18h00 jeudi 27 avril de 15h00 à 18h00

Les observations pourront également être adressées par courrier postal au président de la commission d'enquête à l'adresse suivante : M. le président de la commission d'enquête HSR - Mairie - 08220 CHAUMONT-PORCIEN.

Des observations dématérialisées, par voie électronique, pourront être adressées au président de la commission d'enquête à l'adresse suivante : ddt-enquete-hsr@ardennes.gouv.fr. La taille des messages et de leur(s) annexe(s) éventuelle(s) sera limitée à un mégaoctet.

Le dossier est consultable sur le site internet des services de l'État <http://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Il est également consultable aux horaires d'ouverture au public au bureau des procédures environnementales de la DDT des Ardennes, 3 rue des Granges Moulues à Charleville-Mézières (08000).

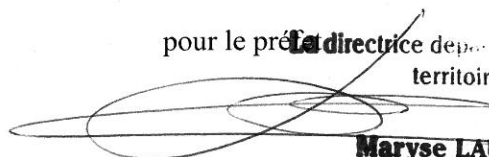
Des informations peuvent être demandées auprès de M. Thierry BOIVINET, personne responsable du projet à l'adresse suivante : Eole HSR SAS, 19 avenue de Gaulle 08300 RETHEL (ou par courriel à : thierry@ttrenergy.com)

Le rapport final sera tenu à la disposition du public dans les communes d'implantation, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes, et à la direction départementale des territoires des Ardennes pendant un an.

Le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'un arrêté préfectoral assorti de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

Charleville-Mézières, le **08 MARS 2017**

pour le préfet La directrice départementale des
territoires


Maryse LAUNOIS